

Présentation des conférences locales des maires (CLM) au club du développement durable

Historique

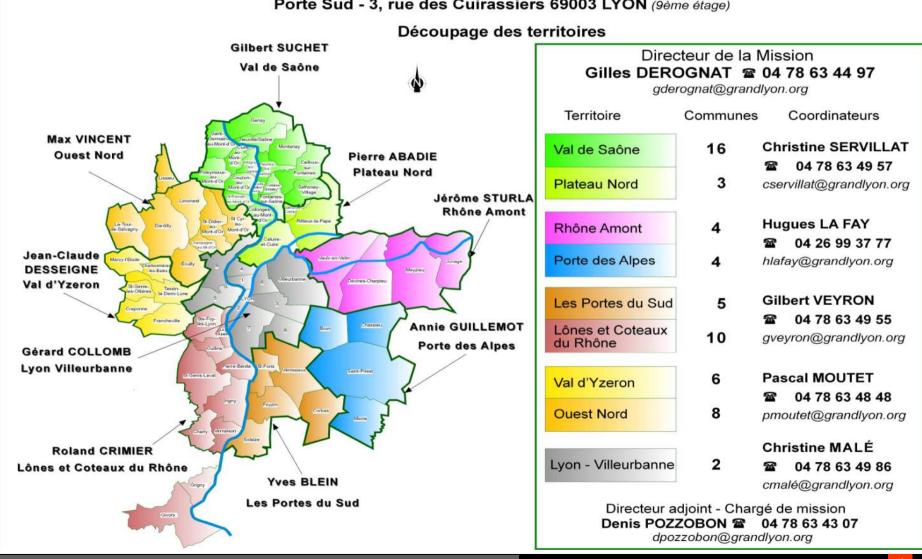
- Création en 2002
 - → Un objectif du plan de mandat 2001-2007
 - → Concrétisé par les délibérations du conseil communautaire du 4 novembre 2002 et du 12 juillet 2004
- Evaluation en 2004, 2008 et 2010
 - → Confirmation de l'utilité du dispositif
 - → Mais constat d'une forte attente d'évolution de la part des maires
 - → Portant notamment sur une meilleure prise en compte des CLM dans la gouvernance communautaire
- Réorientation en 2011
 - Une réponse à la demande des maires par une nouvelle délibération communautaire du 21 novembre 2011

Fonctionnement

- Six séances par conférence et par an en moyenne (hormis la CLM Lyon-Villeurbanne)
- Intervention des services et des vice présidents concernés à leur demande ou à celle des CLM dans le cadre d'un programme de travail annuel
- Chaque CLM est animée par un président assisté d'un coordinateur territorial de la MCT
- Des rôles des CLM clairement définis
 - → information, consultation, concertation, co-décision, initiative et expérimentation pour les principaux
- L'ingénierie de l'ensemble du dispositif est assurée par la Mission coordination territoriale (MCT)

Découpage géographique

MISSION COORDINATION TERRITORIALE
Porte Sud - 3, rue des Cuirassiers 69003 LYON (9ème étage)



- Exemples de sujets abordés en 2012
- Révision du PLU-H (concertation des bassins de vie)
 - Stratégie patrimoniale de voirie
 - Baromètre de la propreté
 - Evolutions réglementaires concernant le service public d'assainissement non collectif
 - Schéma d'accueil des entreprises (bilan des actions et projets à venir)
 - Plan modes doux (bilan et objectifs d'ici 2020)
 - Recherche d'un site d'implantation d'une déchèterie pour la CLM Ouest Nord

Exemples d'actions spécifiques

- Elaboration d'un agenda 21 par la CLM « Val de Saône » (démarche pilote lancée en 2003)
- Expérimentation d'un contrat local de propreté par la CLM « Les portes du sud » en 2003
- Etude de circulation sur le territoire de la CLM « Plateau Nord » en 2012 (impact de la ZAC Castellane de Sathonay-Camp)
- Mise en place d'un réseau de l'emploi sur Rhône Amont (en cours)
- Echanges périodiques avec des intercommunalités limitrophes

Dans la perspective de la métropole

- Le chapitre relatif à la métropole de Lyon du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit la création de conférences territoriales des maires
- Dans la perspective de la mise en place de ces instances, les CLM sont porteuses d'une expérience de dix ans dans le dialogue avec les bassins de vie
- Ce qui constitue une base crédible sur laquelle s'appuyer pour construire la gouvernance territoriale de la métropole

Dans la perspective de la métropole

- La future métropole va concentrer un nombre important de politiques publiques du fait de la fusion du CG 69 et du Grand Lyon dans l'emprise de ce dernier
- Aussi, chaque politique publique devrait être appréhendée et déclinée selon le niveau territorial le plus pertinent, en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des attentes des communes
- Le bassin de vie devrait donc trouver toute sa place dans la construction métropolitaine